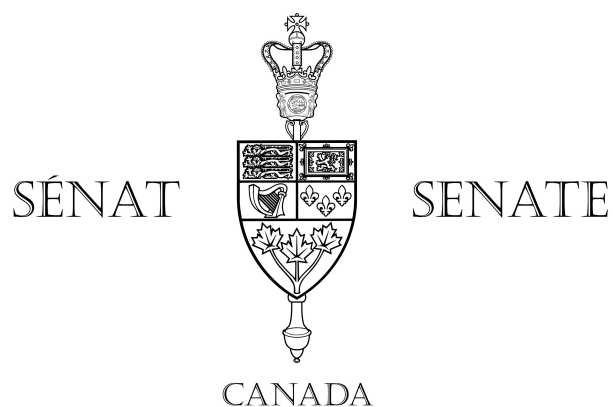




DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

•

VOLUME 149

•

NUMÉRO 100

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Motion tendant à autoriser le comité à étudier
le Programme des travailleurs étrangers temporaires—
Suite du débat

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le jeudi 27 novembre 2014

LE SÉNAT

Le jeudi 27 novembre 2014

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

MOTION TENDANT À AUTORISER LE COMITÉ À ÉTUDIER LE PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Ringuette, appuyée par l'honorable sénatrice Jaffer,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à :

Examiner le programme des travailleurs étrangers temporaires et l'abus potentiel du système que représente l'embauche de travailleurs étrangers pour remplacer les travailleurs canadiens qualifiés et disponibles;

Examiner les critères et la procédure applicables à l'évaluation et à l'approbation des demandes d'emploi;

Examiner les critères et la procédure utilisés pour recueillir les opinions permettant de déterminer l'état du marché;

Examiner les critères et la procédure utilisés pour évaluer les qualifications des travailleurs étrangers;

Examiner les procédures et responsabilités interministérielles à l'égard des travailleurs étrangers au Canada;

Formuler des recommandations pour s'assurer que le programme ne puisse pas faire l'objet d'abus quelconques susceptibles de nuire aux travailleurs canadiens;

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 31 mars 2015, et conserve tous les pouvoirs requis pour publier ses conclusions jusqu'à 180 jours après le dépôt du rapport final.

L'honorable Diane Bellemare : Honorables sénateurs, je voudrais d'abord féliciter Son Honneur le Président, qui nous assiste dans nos travaux, et souligner la présence de l'honorable Lucie Pépin.

[Traduction]

J'ai écouté avec grand intérêt l'allocution de la sénatrice Ringuette concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Elle a à plusieurs reprises soulevé des questions importantes. La plupart d'entre nous, y compris la sénatrice Ringuette, sont, à juste titre, préoccupés par la question de l'emploi.

[Français]

En effet, malgré un taux de chômage de 6,5 p. 100 au Canada, le sous-emploi est important dans la plupart des régions canadiennes, et en particulier dans les provinces maritimes, au Québec et en Ontario, comme le soulignait également le gouverneur de la Banque du Canada récemment, lors de sa comparution devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

C'est dans le but de protéger les emplois disponibles au Canada, à la faveur des Canadiens, que la sénatrice Ringuette a présenté cette motion concernant les travailleurs étrangers temporaires, laquelle

demande que le Comité des affaires sociales entreprenne une étude sur cette problématique.

Plus spécifiquement, cette étude autoriserait le comité à, et je cite la motion à cet égard, qui est rédigée comme suit :

Examiner le programme des travailleurs étrangers temporaires et l'abus potentiel du système que représente l'embauche de travailleurs étrangers pour empêcher les travailleurs canadiens qualifiés disponibles.

[Traduction]

Pendant les minutes qui me sont imparties, je vais parler de la motion, à la lumière de la mobilité internationale des travailleurs, et je vais conclure en disant qu'elle est rendue désuète par la nouvelle réforme adoptée récemment par le ministre de l'Emploi et du Développement social, l'honorable Jason Kenney. Je vais ensuite préciser pourquoi il me semble nécessaire que le Sénat s'engage à mener une étude exhaustive sur les questions liées à l'emploi, à la main-d'œuvre et à la diversification du marché du travail régional.

[Français]

Parlons d'abord des travailleurs étrangers temporaires. J'ai d'abord été très surprise d'entendre la sénatrice Ringuette dire qu'il y avait 338 000 travailleurs étrangers temporaires au Canada, car j'avais l'impression que le nombre total de travailleurs étrangers temporaires issus du programme qui fait tant parler dans les journaux, était beaucoup plus faible.

La vérification des faits nous donne le portrait suivant. J'ai d'abord cherché la source des données citées par la sénatrice Ringuette. Ces données proviennent d'une étude de l'Institut C.D. Howe réalisée par Dominique M. Gross et intitulée *Temporary Foreign Workers in Canada : Are they really filling labour shortages?*

[Traduction]

On peut lire dans le résumé de l'étude que, en 2012, le nombre de travailleurs étrangers temporaires ayant un emploi était de 338 000, par rapport à 101 000 en 2002. La source précise de ces données n'a pas été citée par l'auteur mais, à en juger par les références générales, je crois qu'il s'agit de Citoyenneté et Immigration Canada.

[Français]

En juillet 2014, le ministère de l'Emploi et du Développement social a publié un document rendu disponible au public, intitulé *Réforme globale du programme des travailleurs étrangers temporaires, les Canadiens d'abord*. On y trouve des statistiques détaillées concernant les travailleurs étrangers temporaires et l'ensemble des résidents étrangers temporaires.

[Traduction]

Ces données récentes dressent un portrait global des résidents étrangers temporaires qui sont titulaires d'un permis de travail. Parmi l'ensemble des résidents étrangers munis d'un permis de travail, il est possible de déterminer lesquels participent au Programme des travailleurs étrangers temporaires.

[Français]

Selon les données du ministère de l'Emploi et du Développement social, il y a eu, en 2013 au Canada, 221 273 nouveaux résidents temporaires qui ont obtenu un permis de travail. Ces chiffres excluent les étudiants internationaux qui n'ont pas de permis de travail complet, ainsi que les résidents temporaires qui sont au Canada pour des raisons humanitaires. Comme certains de ces

résidents bénéficient d'un permis d'emploi d'une durée de plus de 12 mois, ces nouvelles recrues ont porté, en 2013, le nombre total de résidents temporaires au Canada à 386 406 personnes — ce n'est pas loin des chiffres cités par la sénatrice Ringuette, et c'était pour l'année 2012. Ce sont des chiffres importants, qui représentent 2 p. 100 de la population active.

[Traduction]

Cependant, rassurez-vous, car seulement un tiers des résidents temporaires sont issus des programmes de travailleurs étrangers temporaires utilisés par des entreprises pour combler des besoins précis et sont visés par un avis relatif au marché du travail, ou AMT, et seulement 10,3 p. 100 sont issus des programmes dont on entend parler dans les journaux.

• (1550)

[Français]

Je répète. Rassurez-vous, seulement le tiers des résidents temporaires, soit 32,8 p. 100, sont issus des programmes de travailleurs étrangers temporaires utilisés par les entreprises pour combler des besoins de main-d'œuvre et font l'objet d'une étude d'impact du marché du travail. De plus, seulement 10,3 p. 100 sont issus du programme particulier dont on entend parler dans les journaux.

Il faut donc relativiser.

En réalité, la grande majorité des résidents temporaires, soit les deux tiers, 67,2 p. 100, sont des résidents temporaires issus d'ententes internationales comme l'ALENA ou encore d'ententes qui servent les intérêts canadiens, comme un avantage social, culturel ou économique pour le Canada.

Ces résidents temporaires obtiennent un permis de travail temporaire qui n'est pas spécifique à une entreprise ou à un emploi donné. Ces personnes ne sont pas comptabilisées dans l'enquête sur la population, alors que les immigrants reçus le sont.

Fait important à noter, ces résidents étrangers temporaires ont connu une augmentation importante ces dernières années, passant de 52 577 en 2002 à 259 590 en 2013, soit une augmentation de 394 p. 100. Cela s'explique, en grande partie, par le phénomène de la mondialisation de l'économie, qui implique une plus grande mobilité internationale de la main-d'œuvre. Bref, le marché du travail, au Canada comme ailleurs, est de plus en plus ouvert sur le monde.

Les Canadiens, eux aussi, vont occuper des emplois temporaires ailleurs dans le monde. Les données précises concernant ce phénomène sont difficiles à colliger. Toutefois, on sait, par exemple, que, dans le cadre de l'entente de l'ALENA, en 2011, 12 000 Américains ont travaillé au Canada, alors que le nombre de Canadiens qui ont travaillé aux États-Unis grâce à cette même entente est trois fois plus élevé, soit 39 000, selon le document du ministère.

Toutes les catégories de résidents temporaires sont en hausse depuis 10 ans, à l'exception des personnes qui font partie du volet de l'aide familiale, qui est en baisse.

Cela dit, la problématique des résidents temporaires issus d'ententes internationales ou d'échanges réciproques est très différente de celle des travailleurs étrangers qui font l'objet d'un contrat spécifique avec un employeur donné et d'une étude d'impact.

Selon les analyses du ministère, ces derniers sont en hausse, parce que plusieurs employeurs ont intégré dans leur modèle de gestion l'embauche de travailleurs étrangers. À cet effet, je cite un extrait du document du ministère concernant la Réforme globale du programme des travailleurs étrangers temporaires :

À titre d'exemple, des 12 162 employeurs ayant utilisé le PTET en 2013, 2 578 employeurs ont un effectif qui compte plus de 30 p. 100 de travailleurs étrangers temporaires. Le plus saisissant est que 1 123 de ces employeurs ont une main-d'œuvre constituée à 50 p. 100 ou plus de travailleurs étrangers temporaires.

Ces chiffres illustrent clairement que le PTET n'est plus utilisé comme il devait l'être initialement, c'est-à-dire comme un instrument de dernier recours pour permettre aux employeurs de faire venir temporairement des travailleurs étrangers au Canada pour occuper des postes en l'absence de travailleurs canadiens qualifiés. Des réformes sont nécessaires pour mettre un terme à la pratique croissante selon laquelle les employeurs établissent leur modèle d'entreprise sur l'accès à ce programme.

Le ministre Jason Kenney a entrepris une telle réforme en profondeur. Elle est en cours. Le document du ministère décrit les volets de cette réforme, qui portera ses fruits au cours des mois et des années à venir.

[Traduction]

Je vous invite tous à lire le document.

[Français]

Dans cette perspective, il est inopportun d'entreprendre une étude de cette problématique alors que des changements sont en cours. C'est pourquoi je vais voter contre la motion de la sénatrice Ringuette.

Néanmoins, vous conviendrez avec moi que l'importance relative de ce phénomène dans toutes les régions, même dans les régions à chômage élevé, alors qu'il y a des Canadiens et des immigrants reçus qui sont activement à la recherche d'un emploi, est plutôt dérangeante.

Certains employeurs, dans les régions où le chômage est faible, ainsi que d'autres dans les régions où la main-d'œuvre est pourtant abondante, disent qu'ils ne trouvent pas les candidats qu'ils recherchent. C'est pourquoi des employeurs ont recours à ce programme. Est-ce vraiment possible? Les employeurs sont-ils prêts à former des personnes de leur collectivité pour combler les postes vacants? Les employeurs auraient-ils des attentes démesurées par rapport aux valeurs et aux pratiques canadiennes liées au marché du travail? Les travailleurs canadiens sont-ils prêts à occuper ces emplois? Bref, les comportements et attitudes des employeurs et des travailleurs ont d'innombrables ramifications.

Une chose est certaine, les Canadiens accordent toujours une grande valeur au travail. Ainsi, mon équipe et moi avons entrepris la réalisation d'un sondage pancanadien afin de cerner la perception des Canadiens sur certains aspects stratégiques du marché du travail.

Ce sondage a été réalisé par CROP auprès de 1 700 personnes, du 12 au 16 mars 2014. Nous avons des résultats pour le Canada, mais aussi pour les grandes régions du pays. Il y a des liens à faire entre les résultats de notre sondage et les questions liées aux travailleurs étrangers temporaires.

Oui, l'éthique du travail est toujours présente et forte chez les Canadiens, selon les résultats obtenus dans le cadre de notre sondage. Par exemple, 72 p. 100 des Canadiens répondent être d'accord avec l'énoncé suivant : « Je crois que tous les adultes, hommes et femmes, en état de travailler devraient être obligés de travailler pour vivre. » Notre sondage indique également qu'il y a davantage de Canadiens qui croient que tous les adultes en état de travailler devraient être obligés de travailler pour vivre que de gens qui aimeraient pouvoir vivre sans être obligés de travailler.

Ce sont des questions importantes que nous avons posées dans le sondage, et les résultats sont conformes aux résultats de sondages semblables qui ont été menés il y a 30 ans.

Je répète en anglais.

[Traduction]

Il y a plus de Canadiens qui croient que tous les adultes aptes à travailler devraient être obligés de travailler que de personnes qui aimeraient pouvoir vivre sans être obligées de travailler.

[Français]

Toutefois, occuper un emploi intéressant et un emploi stable sont les deux préoccupations les plus importantes pour les Canadiens. Le salaire élevé arrive au dernier rang.

Autre fait à noter, la moitié des Canadiens seraient prêts à accepter un emploi qui les obligerait à déménager à l'intérieur de leur province, alors que cette proportion diminue à 42 p. 100 si le déménagement devait se faire dans une autre région à l'intérieur du Canada.

Nous mettrons bientôt en ligne les résultats de notre sondage, qui présente des données par régions.

Chers collègues, je pense qu'il est grand temps que nous nous penchions sur l'état des différents marchés du travail au Canada afin d'en étudier les enjeux et les défis.

En effet, des chiffres saisissants en ce qui concerne le nombre total de résidents temporaires ayant un permis de travail indiquent une plus grande mobilité internationale des travailleurs. Cette réalité traduit sans doute les changements importants survenus depuis quelques années en ce qui a trait à la nature des emplois et à la main-d'œuvre.

La mondialisation et la globalisation accrues figurent certainement parmi les facteurs à l'origine de ces changements. La mondialisation et la globalisation de l'économie nécessitent des ajustements et une adaptation à court, moyen et long termes de la part des entreprises et de la main-d'œuvre., d'où l'importance, pour la prospérité économique du Canada, que nous comprenions les tenants et les aboutissants des enjeux du marché du travail.

Je crois que le Sénat est bien placé pour entreprendre de telles réflexions dans une perspective à moyen et à long terme, en tenant compte de la diversité des marchés du travail au Canada. Cela correspond à son mandat. L'emploi est un enjeu stratégique pour toutes nos provinces. C'est par l'exercice d'un emploi rémunéré que l'on peut gagner dignement sa vie. La promotion de l'emploi est une question de prospérité économique et de justice sociale. C'est pourquoi je crois qu'il est impératif et urgent pour le Sénat de se doter d'un lieu où les questions liées à l'emploi et à la main-d'œuvre seront discutées et approfondies, comme l'a suggéré la sénatrice Ringuette lors de la présentation de sa motion.

J'aimerais que l'on réfléchisse prochainement à la possibilité de créer un comité chargé d'étudier les questions liées à l'emploi et aux ressources humaines. La Chambre des communes a créé un tel comité en 1994. La priorité de notre gouvernement est justement le dossier de l'emploi et de la prospérité. L'emploi représente l'enjeu principal pour la population canadienne et constitue un enjeu majeur pour les jeunes qui n'ont pas de travail.

• (1600)

Son Honneur le Président : Sénatrice Bellemare, votre temps de parole est écoulé. Demandez-vous quelques minutes supplémentaires?

La sénatrice Bellemare : J'aimerais avoir cinq minutes supplémentaires.

La problématique de l'emploi est un enjeu fédéral, mais c'est aussi un enjeu provincial. Notre sondage montre que 59 p. 100 des Canadiens pensent que la politique de l'emploi relève d'une coordination des deux gouvernements, selon leurs compétences respectives.

Notre gouvernement a mis en place les conditions macroéconomiques nécessaires à la création d'emplois grâce à des traités de libre-échange, à une fiscalité concurrentielle, à une politique monétaire accommodante et par bien d'autres moyens.

La problématique de l'emploi au niveau régional est aussi incontournable. Le Sénat peut jouer un rôle de trait d'union entre ces niveaux de problématiques en montrant, sur le plan régional, les endroits où les besoins sont les plus criants, et en proposant des pistes de solution.

Je me permets de dire que, à une époque lointaine, déjà, le Conseil économique du Canada, qui était une organisation fédérale, jouait ce rôle. Le Sénat, avec tout le bagage qu'on y retrouve, pourrait jouer ce rôle au sein de ses comités.

Honorables sénateurs, je vous invite à communiquer avec moi si ces questions vous intéressent.

Je vous remercie.

Son Honneur le Président : Sénatrice Ringuette, je présume que vous avez une question?

L'honorable Pierrette Ringuette : J'ai une question. Je remercie la sénatrice Bellemare pour son excellente présentation, ainsi que pour son soutien en ce qui concerne la création d'un comité sénatorial permanent chargé d'étudier les moyens d'améliorer les possibilités d'emploi à quelque niveau que ce soit.

L'ensemble des recherches que nous pourrions faire serait vraiment nécessaire en ce qui concerne les stratégies que devraient adopter les différents ordres de gouvernement et les instances éducationnelles.

Ne trouvez-vous pas que la question des travailleurs étrangers temporaires serait une partie intégrante de ce comité?

La sénatrice Bellemare : La question des travailleurs étrangers temporaires est présente dans tous les pays du monde. J'ai fait des recherches par le passé, et il y en a partout. Cette main-d'œuvre est nécessaire également pour aider les pays en voie de développement à acquérir des compétences. Au Canada, ce programme existe depuis longtemps dans le secteur agricole, entre autres. Des gens viennent du Mexique pour occuper des emplois de toutes sortes, qu'il s'agisse d'emplois d'aide familiale ou d'emplois spécialisés. Il y aura de plus en plus de travailleurs étrangers temporaires munis de toutes sortes de compétences.

Par contre, là où il y a des problèmes, parfois, c'est lorsqu'une entreprise en fait un modèle de gestion. Notre gouvernement, d'ailleurs, dans le document produit en juillet dernier, explique l'ensemble des mesures qu'il veut prendre pour faire en sorte que cela ne devienne pas un modèle de gestion. Des entreprises doivent créer des emplois pour les Canadiens, mais, à très court terme, elles peuvent avoir besoin de travailleurs étrangers, soit dans le domaine de la technologie de pointe, ou encore pour ramasser des tomates. Cela fait partie intégrante du marché du travail, et plus particulièrement la motion que vous avez présentée qui, dans le contexte actuel de la réforme qui est effectuée, m'apparaît plus pertinente, parce que c'est la grande question du marché du travail. Il faut l'aborder dans son ensemble; le chômage chez les jeunes, par exemple, et bien d'autres choses.

La sénatrice Ringuette : J'ai une question complémentaire. Je suis tout à fait d'accord avec les propos de la sénatrice Bellemare. En ce qui concerne le Programme des travailleurs étrangers, je reconnais qu'il y a aussi une nécessité de faire des accommodements temporaires, mais ce programme fait partie d'une stratégie nationale liée à la création d'emplois et au développement économique.

Son Honneur le Président : Sénatrice Ringuette, votre temps de parole est écoulé. Je vais vous permettre de mettre un point d'interrogation à vos propos afin de permettre à la sénatrice Bellemare de vous donner une courte réponse, mais je devrai m'arrêter là.

La sénatrice Ringuette : Est-ce que la sénatrice Bellemare serait d'accord pour former un comité sénatorial permanent qui traiterait des ressources humaines et dont le premier mandat serait d'étudier toute la question de l'emploi, qu'il soit permanent, temporaire ou saisonnier?

Des voix : Non.

La sénatrice Bellemare : Ce n'est pas à moi de préciser le mandat du comité, tout d'abord; c'est à nous tous de le faire ensemble. Il y a des questions urgentes. Si je pouvais formuler un souhait, ce serait de parler du chômage chez les jeunes. Cela m'apparaît fondamental. Aujourd'hui, plus on a de diplômés, plus le taux de chômage est faible, mais, maintenant, il y a une tendance qui m'inquiète, à savoir que, chez les jeunes diplômés, le taux de chômage peut être plus élevé que quand on en a moins.

Il y a quelque chose qui se passe, et les jeunes sont notre avenir. Voir dans chacune de nos régions ce qui se passe dans le monde des jeunes, reconnaître leur valeur et étudier la façon dont ils intègrent le marché du travail m'apparaît être une priorité.

(Sur la motion de la sénatrice Fraser, le débat est ajourné.)
